



S AGENCE
NATIONALE
DU **SPORT**

DISPOSITIF INSTANCES « PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX »

CAMPAGNE 2021



SOMMAIRE



01

Cadre général

02

Actions éligibles

03

**Informations
pratiques**

04

**Bilan actions
financées en 2020**

05

Calendrier

06

Annexes

01

Cadre général

Contexte

- ▶ À la suite de la campagne 2020 comptabilisant près de **1 700 actions soutenues** et représentant près de **2,7 millions d'Euros attribués aux instances Ligues et Districts**, la Fédération relance pour la 3^e année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport au profit de ses instances affiliées.
- ▶ La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses instances par rapport à ses **priorités de développement**, à savoir :
 - ⊙ **La diversification de ses pratiques**
 - ⊙ **Le développement de la pratique féminine**
 - ⊙ **Le développement du football loisir**
 - ⊙ **La structuration de ses clubs**
 - ⊙ **Le rôle éducatif, social et solidaire du football**



Contexte



- ▶ Par ailleurs, les actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :
 - ⊙ **Correction des inégalités sociales et territoriales** en matière d'accès aux pratiques, en particulier en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap
 - ⊙ **Renforcement de la lutte contre les dérives** (discriminations, homophobie, radicalisation...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques et sexuelles)

Conditions d'éligibilité et de financement



Porteurs de projet éligibles au dispositif

Districts, Ligues
(hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon gérés par les instances déconcentrées de l'Etat)

3

Nombre d'actions déposées

Chaque instance pourra solliciter une subvention **pour 3 actions au maximum**

Districts têtes de réseau pour les clubs

Les reversements financiers à des tiers ne sont pas autorisés mais la dotation en matériel ou la prestation peuvent faire l'objet d'une aide de la part de l'A.N.S.

Il conviendra de déposer le dossier au nom du District avec le code de subvention « **1119** ».



Seuils et plafonds de financement

Aide minimum de 1 500 € par porteur de projet
Le montant d'aide pour chaque action subventionnée ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action

Conditions d'éligibilité et de financement



Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs objectif(s) opérationnel(s) de l'Agence Nationale du Sport

(promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté),

et dans les 5 axes du plan de développement fédéral « Ambition 2020 »

(cités sur la page précédente)



Le dossier devra être déposé
au plus tard le 31 mai 2021
sur la plateforme [Le Compte Asso](#)



Pour être financée sur la
campagne 2021, l'action doit
impérativement avoir commencé
avant le 31 décembre 2021

02

Actions éligibles

2.1 | Promotion du sport santé

DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE FOOT EN MARCHANT

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Organisation de rencontres entre les clubs .



H&F, +45 ans, sport adapté, handisport



Organisation d'un critérium avec minimum de 6 équipes sur plusieurs dates

Mise en place d'actions de sensibilisation (événements, rassemblements, dans les clubs ou les instances).



H&F, +45 ans, sport adapté, handisport



Nombre d'actions mises en place :
1 minimum ; 10 clubs minimum ;
50 participants minimum

Initiations à l'attention des publics éloignés de la pratique (EHPAD, Sport Adapté...)



H&F, +45 ans, sport adapté, handisport



Nombre d'actions mises en place :
1 minimum ; 15 participants minimum
(soit 3 équipes)



DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE FIT FOOT

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'actions de sensibilisation à la pratique (événements, rassemblements dans les clubs ou les instances)



Public féminin (U20F et plus)



Nb. minimum d'actions mises en place : 1
Un minimum de 10 clubs concernés par cette action ; 20 participantes minimum

Organisation d'initiations et/ou d'évènements de découverte à destination de nouveaux publics



Public féminin (U20F et plus)



Nb. minimum d'actions mises en place : 1
Un minimum de 10 clubs concernés par cette action ; 20 participantes minimum

Initiations à l'attention des publics éloignés de la pratique (EHPAD, Sport Adapté)



Public féminin (U20F et plus)



Un minimum de 10 clubs concernés par cette action ; 20 participantes minimum



Fit Foot



DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS DE PRÉVENTION

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

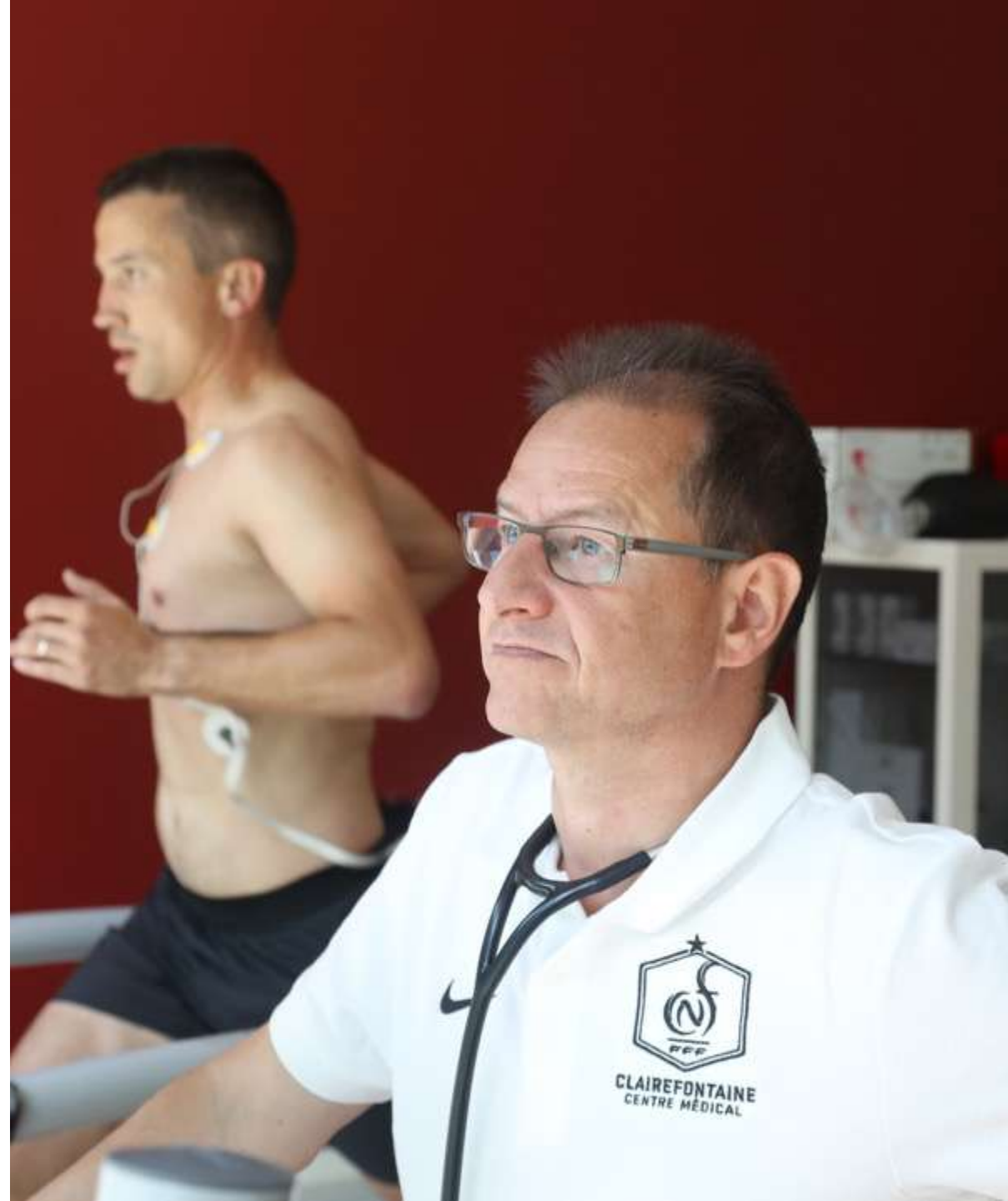
Mise en place d'actions de prévention primaire de ou à travers la pratique du football (programme ESVP / Echauffement Structuré à Visée Préventive, formation lors de modules santé/sécurité, ateliers PEF sur l'hydratation ou l'alimentation, formations aux premiers secours dans le cadre de la campagne des Gestes Qui sauvent, mise en place d'une cellule d'urgence médico-psychologique Pierre ROCHCONGAR, prévention contre le dopage et conduites addictives, prise en charge des commotions cérébrales)



Educateurs(trices)



Nb éducateurs(trices) formé(e)s



2.2 | Développement de la pratique

DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE FÉMININE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'actions permettant au plus grand nombre l'accessibilité à la pratique en club ; création et pérennisation des EFF, valorisation des clubs engagés dans ces démarches



Clubs avec participation de joueuses NL et L., clubs ayant 1 EFF



1/ Nombre de créations d'EFF, nb d'EFF pérennisées ou promues au niveau supérieur ; des EFF, valorisation des clubs F
2/ Nombre et qualité des événements promotionnels mis en place par le CDG.



DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE FÉMININE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'actions afin d'améliorer l'accueil ou le niveau de l'encadrement (formations pour l'encadrement)



Femmes et Hommes encadrant des Equipes féminines ou investis dans le projet féminin du club



1/ Nb. de formations mises en place par le CDG et nb participants(es), acteurs du football féminin :
2/ Animatrice fédérale, référents féminins - formations continues, modules, accompagnateurs clubs... CFF4... Nb. de Labels EFF délivrés

Mise en place d'actions afin d'enrichir les formes de pratique et de répondre aux attentes de chacune



Clubs



Présence ou développement de la pratique compétitive et/ou loisir (évolution du nombre d'équipes)



DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FUTSAL

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Organisation d'une nouvelle journée promotionnelle dédiée au futsal (journée de rentrée du futsal, street futsal...)



U6-Séniors H/F



Nombre de clubs : 10 minimum

Mise en place d'un championnat



U15M - U18M,
Séniors F



Nombre de clubs : 6 minimum
Durée : 6 mois minimum
Match Aller - Retour



DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL DANS LE MILIEU SCOLAIRE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Accompagnement et soutien dans le cadre de l'opération partenariale « Foot à l'école » ; mise en place de cycles de football au sein des écoles Publiques et Privées ; mise en place de rassemblement de fin de cycles ou de fin d'année



U8-U11 filles-garçons



Différence entre le nb. de licenciés des catégories (indiquées ci-dessus, en lien avec les opérations) N et le nb. de licenciés de ces catégories N+1

Accompagnement et soutien dans le cadre de l'opération partenariale « La Quinzaine du Foot » ; mise en place d'actions ou cycles football/futsal dans les classes de collèges et Lycées ; mise en place de rassemblements de fin d'année



U12-U18 filles-garçons



Différence entre le nombre de licenciés des catégories (indiquées ci-dessus, en lien avec les opérations) N d'un et le nombre de licenciés de ces catégories N+1

Formation des intervenants au sein du milieu scolaire : Formation des enseignants ; formation des éducateurs de clubs ; formation ETAPS



Enseignant(s)(tes) – éducateur(s)(trices)



Comparaison suite à une formation d'enseignants sur l'accompagnement (ou non) d'un cycle de football dans une école et la mise en place d'un cycle de football de manière « autonome » par l'enseignante.



STRUCTURATION DU CLUB

(FOOT LOISIR, LABELS, BÉNÉVOLAT, « CLUB LIEU DE VIE »)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'actions visant à renforcer la structuration des clubs dans l'optique de la valorisation du Projet Club par un label fédéral (accompagnement des clubs dans le développement de leur Projet Club)



Clubs



Nb. de réunions d'informations et d'outils de communication créés / Nb. de clubs labélisés

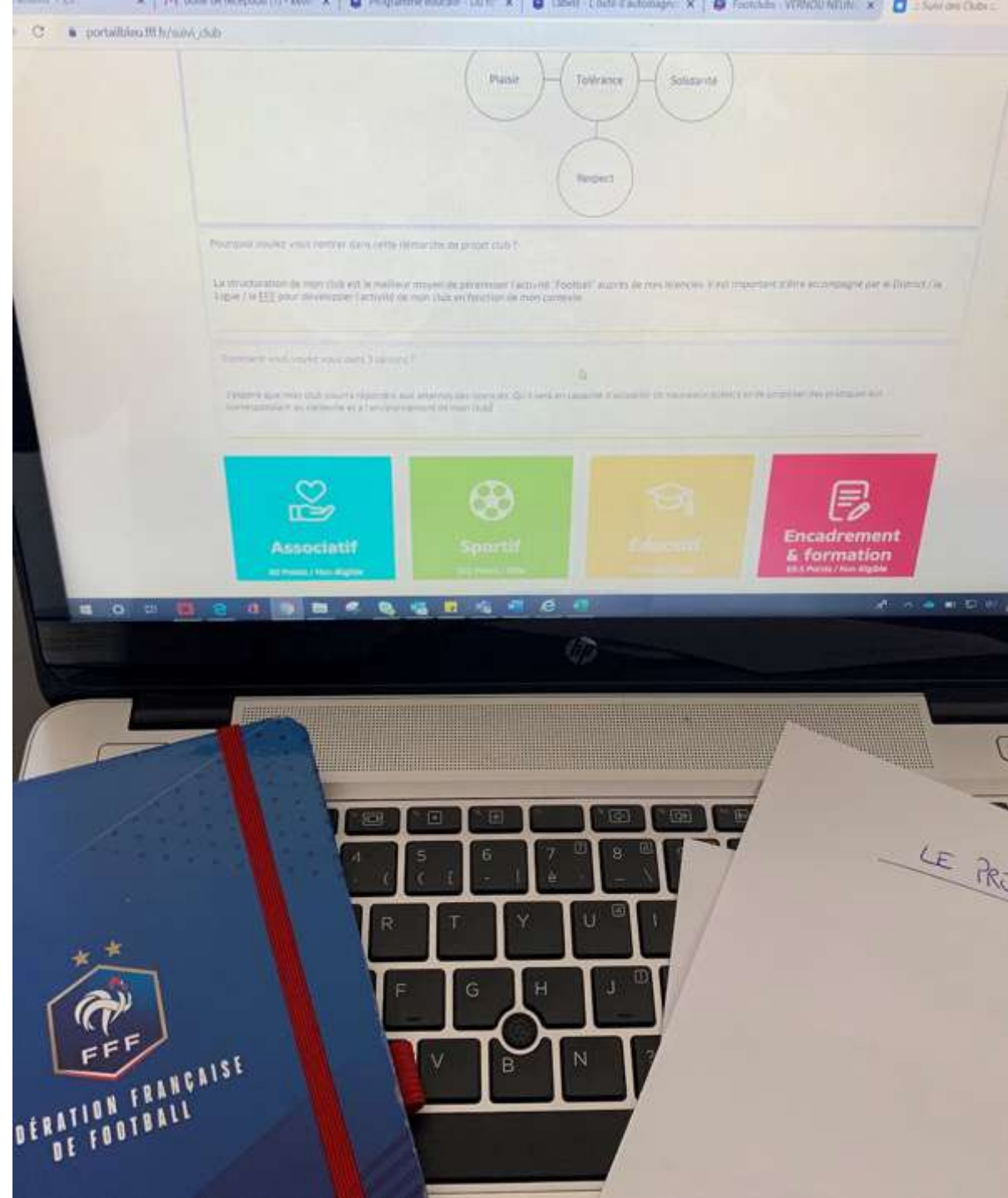
Mise en place d'actions visant à accompagner les clubs dans la diversification de leur offre de pratique (création d'une section loisir via l'organisation de réunions d'information et d'accompagnement) et recruter/fidéliser de nouveaux membres (actions de mise en avant du bénévolat et mise en place d'actions en lien avec le dispositif Club Lieu de Vie »).



Clubs



Nb. de réunions d'informations organisées / nb. de sections loisir créées sur le territoire / nb. de clubs candidats à l'opération Club Lieu de Vie / valorisation des clubs impliqués dans le dispositif Club de vie / nb. d'évènements promotionnels organisés / taux de fidélisation des licenciés sur le territoire



2.3 | Développement de l'éthique et de la citoyenneté

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'actions visant à développer l'engagement du club dans la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité



Clubs (dirigeants, bénévoles, éducateurs, joueurs...)



Nombre de personnes touchées par chaque action ; En fonction du sujet visé :
Mesure de la réduction des déchets, économie d'énergie, Kms parcourus en covoiturage / mobilité douce ou active, sourcing des produits achetés...

Mise en place d'actions visant à adopter des bonnes pratiques éco-responsables au sein du club et/ou sur un événement, et renforcer la sensibilisation des différents publics sur le sujet



Salariés, licenciés, en particulier les plus jeunes (U8 à U15), dirigeants



Existence d'une stratégie interne à l'instance, Nb. de licenciés touchés, collaboration avec des partenaires experts, nb. d'actions ponctuelles organisées, Mise en place d'un système d'évaluation d'impact (par exemple questionnaire licenciés) : meilleur tri des déchets, évolution du comportement des licenciés, économies d'eau / d'énergie...?



ACCÈS À LA PRATIQUE DU FOOTBALL POUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'actions favorisant une pratique inclusive et partagée



Personnes ayant le statut de réfugié(e)s, mineur(e)s non accompagné(e)s, migrants, demandeurs d'asile, personnes sans domicile fixe ou domiciliées dans les quartiers identifiés comme prioritaires, personnes souffrant d'un handicap physique, mental ou sensoriel



Concours et soutien d'experts et partenaires (comités locaux de la FFSA/FFH, associations d'experts, collectivités, services de l'Etat...) ;
Utilisation des fiches P.E.F/vidéos de la Charte d'Éthique et de Déontologie;
Lien avec les programmes Paris 2024 (ex : Semaine Olympique)



DÉVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS D'ÉDUCATION CIVIQUE, CULTURELLE ET CITOYENNE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Organisation d'animations/d'événements permettant l'épanouissement des licencié(e)s par la citoyenneté, l'ouverture civique, le soutien scolaire, la découverte culturelle, le lien intergénérationnel ou la solidarité (renforcer les liens avec l'armée et les forces de l'ordre, action de solidarité en soutien d'associations nationales, initiation au 7^e art, etc...)



Tout licencié(e)



Collaboration avec des associations et partenaires institutionnels « experts »



MOBILISATION DU FOOTBALL AMATEUR EN FAVEUR DE L'EMPLOI

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'actions permettant de faciliter la rencontre et l'échange entre des licencié(e)s FFF à la recherche d'un emploi, et des entreprises en recherche de collaborateurs/trices, dans des conditions innovantes (matches de football, ateliers ludiques avec équipes mélangées entreprises – licencié(e)s, etc...)



Licencié(e)s à la recherche d'un emploi



Appui et concours indispensable des partenaires et experts de l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales, CCI, MEDEF...)



RENFORCER LE « VIVRE ENSEMBLE » : PRÉVENIR/RÉPARER LES MAUVAIS COMPORTEMENTS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'actions de prévention et/ou de réparation (activité d'intérêt général) contre toutes formes de violences:
Accompagnement des clubs et des catégories les plus concernées par des incidents, organisation des rencontres sensibles...



Licencié(e)s, sans distinction d'âge,



Utilisation des données de l'Observatoire des comportements pour justifier l'action à mettre en œuvre, et en mesurer l'efficacité. Collaborations possibles avec des associations expertes (ex : la LICRA - lutte contre le racisme et prévention de la radicalisation, FOOT ENSEMBLE - lutte contre les discriminations, LE TRIMARAN - lutte contre les violences) et les acteurs institutionnels (parmi: Forces de l'ordre)



RENFORCER LE « VIVRE ENSEMBLE » : PRÉVENIR/RÉPARER LES MAUVAIS COMPORTEMENTS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Organisation d'actions de sensibilisation sur la protection de l'enfance (harcèlement, bizutage, maltraitements, dopage..) permettant de libérer la parole des licencié(e)s et des parents, renforcer le partage des valeurs du Football et donc protéger les licencié(e)s de tout comportement déviant



Licencié(e)s et parents



Collaboration avec des associations expertes comme le Comité Ethique et Sport, partenaire expert de la FFF; Utilisation des fiches PEF dédiées au sujet et vidéo Intégrité de la Charte d'Ethique et de Déontologie du football



03

Informations pratiques

Bonnes pratiques pour déposer un dossier



Une notice d'utilisation de l'outil en ligne pour vous guider dans la saisie de votre demande de subvention (voir en annexe)



Mise à jour des informations de l'association (pensez à vérifier que votre RIB est bien à jour sur la plateforme « Le Compte Asso » et au nom exact de l'association)



Des informations à saisir impérativement afin que votre dossier soit instruit par les instances fédérales :

- ⊙ Numéro d'affiliation
- ⊙ Code de subvention **1119**
- ⊙ Dispositif fédéral de rattachement de l'action (menu déroulant)

Bonnes pratiques pour déposer un dossier

- ▶ Des **dépenses non subventionnables** à exclure de votre projet :



- ⊙ Construction/rénovation d'infrastructures lourdes
- ⊙ Emploi/apprentissage
- ⊙ Frais pédagogiques d'une formation d'éducateur(trice)s ou de dirigeant(e)s déjà pris en charge par le F.A.F.A.

- ▶ **Le bilan de vos actions subventionnées 2020 à envoyer parallèlement**



Dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2020, le bilan de votre action devra être saisi de manière dématérialisée sur le Compte Asso avant le 30 juin 2021 (cf partie 04)

- ▶ **Un unique dossier par porteur de projet avec 1, 2 ou 3 action(s)**



Si vous souhaitez déposer plusieurs actions, il vous suffit de créer un seul et unique dossier sur le Compte Asso et les déposer dans celui-ci. Pour rappel, le **nombre d'actions pouvant être subventionnée est limité à trois**.



- ▶ **Qui contacter en cas de question ?**

Nous vous invitons à vous rapprocher de la FFF pour toute question.

04

Bilan actions financées en 2020

4.1 | Justifier ses actions de la campagne 2020



L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Certaines actions ont donc été impactées par le contexte. Par conséquent, voici la marche à suivre en fonction de l'état de réalisation de votre action.

RAPPEL : un compte-rendu financier doit être rempli pour chaque action financée

Situation 1 : action totalement ou partiellement réalisée et qui se terminera au plus tard le 30 juin 2021



Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur **« Le Compte Asso » avant le 30 juin 2021.**



Situation 2 : action réalisée partiellement en 2020 en raison de la situation sanitaire et qui se terminera après le 30 juin 2021

Vous devez déposer **le compte-rendu financier partiel de l'action sur Le Compte Asso** et transmettre à la FFF une déclaration sur l'honneur (cf annexe) afin d'obtenir un report des crédits pour 2021.



Situation 3 : action non réalisée en raison de la situation sanitaire et qui peut avoir lieu en 2021

Vous devez transmettre à la FFF **une déclaration sur l'honneur** (cf annexe) afin d'obtenir un report des crédits pour 2021.



NB: Seule l'Agence Nationale du Sport est habilitée à autoriser le report des crédits pour l'année suivante

Situation 4 : action non réalisée en 2020 et non prévue en 2021

- ▶ **Vous pouvez réorienter les fonds perçus vers une autre action des dispositifs F.F.F. sur l'année 2021.**
Pour cela, vous devez transmettre à la FFF :
 - ⊙ Une déclaration sur l'honneur afin d'obtenir un report des crédits pour 2021.
 - ⊙ Un courrier contenant le descriptif de la nouvelle action financée (date, objectif, nom du dispositif fédéral associé).

Si vous réorientez les fonds perçus vers une autre action, vous n'avez pas à saisir une demande pour cette action sur « Le Compte Asso ».

- ▶ **Si vous ne pouvez organiser aucune action en 2021 éligible à un dispositif F.F.F, vous devrez l'indiquer dans le compte-rendu financier dématérialisée sur « Le Compte Asso » avant le 30 juin 2021. Une demande de reversement sera alors proposée à l'Agence Nationale du Sport.**

Situation 5 : action non réalisée en 2020 indépendamment de la situation sanitaire

- ▶ **Vous devrez l'indiquer dans le compte-rendu financier dématérialisée sur « Le Compte Asso » avant le 30 juin 2021. Une demande de reversement sera alors proposée à l'Agence Nationale du Sport.**

NB: Seule l'Agence Nationale du Sport est habilitée à autoriser le report des crédits pour l'année suivante

4.2 | Bien remplir le compte-rendu financier

Le compte-rendu financier, prenant la forme du Cerfa n° 15059*02 – compte-rendu financier de subvention, comporte 3 parties : **bilan qualitatif de l'action, tableau de synthèse, données chiffrées** : annexe.
Ces 3 parties doivent toutes être rigoureusement renseignées.

Le bilan qualitatif de l'action

L'objectif de cette partie est de mesurer la réussite du projet à l'aide d'indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs. Voici quelques exemples d'indicateurs mobilisables :

Indicateurs quantitatifs = Éléments qui peuvent être chiffrés.	Indicateurs qualitatifs = Éléments qui décrivent la qualité du résultat, les moyens mis en œuvre ou les effets observables
<ul style="list-style-type: none">✓ Nombre de clubs créés✓ Nombre de licences créées✓ Turn-over des licences✓ Nombre de participants par publics✓ Nombre d'évènements organisés sur l'année✓ Nombre d'encadrants / bénévoles / officiels / dirigeants formés✓ Nombre de formations organisées✓ Quantité de matériel acquis✓ Nombre d'actions menées en territoires carencés✓ ...	<ul style="list-style-type: none">✓ Satisfaction des participants / structures participantes✓ Evolution du nombre de licenciés selon les publics cibles✓ % de nouveaux licenciés selon les publics cibles✓ Diversité des offres proposés / nouveauté✓ Fidélisation des publics touchés✓ Programmations adaptées et novatrices✓ Création de livrets ou autres supports de communication✓ Diversité des publics touchés✓ Evolution des comportements dans le cadre de la lutte contre les incivilités✓ Mise en place de partenariats✓ ...

Le tableau de synthèse

Il est primordial de remplir intégralement ce tableau en respectant bien les consignes ci-dessous. Ce tableau permet de justifier l'utilisation de la subvention reçue.

Prévision/réalisation

L'association doit remettre dans les colonnes « prévision » des charges et des produits, ce qu'elle avait indiqué dans le budget prévisionnel de l'action du dossier de demande de subvention initial.

L'association indique dans les colonnes « réalisation » des charges et des produits, ce qu'elle a réellement obtenu et dépensé.

Subvention

La subvention Agence du Sport/PSF doit apparaître dans la rubrique « 74 – Subventions d'exploitation » sous l'intitulé « État » (et non Région ou Département).

Contributions volontaires

Seules les associations qui disposent d'une information quantifiable et valorisable, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, peuvent inscrire les contributions volontaires dans leurs budgets et comptes de résultats.

Sous-totaux, totaux et pourcentages

Si l'association remplit toutes les colonnes demandées (prévision/réalisation), le calcul des totaux, sous-totaux et des pourcentages (réalisation/prévision et subvention/total des produits) se fait automatiquement dans le formulaire en format .pdf.

Données chiffrées

Cette partie offre la possibilité de préciser et expliquer ce qui a été renseigné dans le tableau de synthèse, afin de comprendre au mieux le compte-rendu de l'action.

Règles de répartition

Si le porteur de projet a mentionné des charges indirectes et des ressources propres affectées à l'action, il doit expliquer dans ce paragraphe quelle part ou quel pourcentage il a utilisé pour répartir ces charges de fonctionnement et ses ressources propres globales à cette action spécifique, puis le justifier.

Écarts

L'association explique les différences de montants constatés entre la colonne « Prévion » et « Réalisation » qu'elles soient positives ou négatives et leur impact éventuel sur la réalisation de l'action.

Contributions volontaires

Comme mentionné précédemment, seules les associations qui disposent d'une information quantifiable et valorisable, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, peuvent inscrire les contributions volontaires dans leurs budgets et comptes de résultats.

Observations

Toute autre information ou remarque qui permettra de mieux comprendre le bilan ou compte-rendu de l'association.

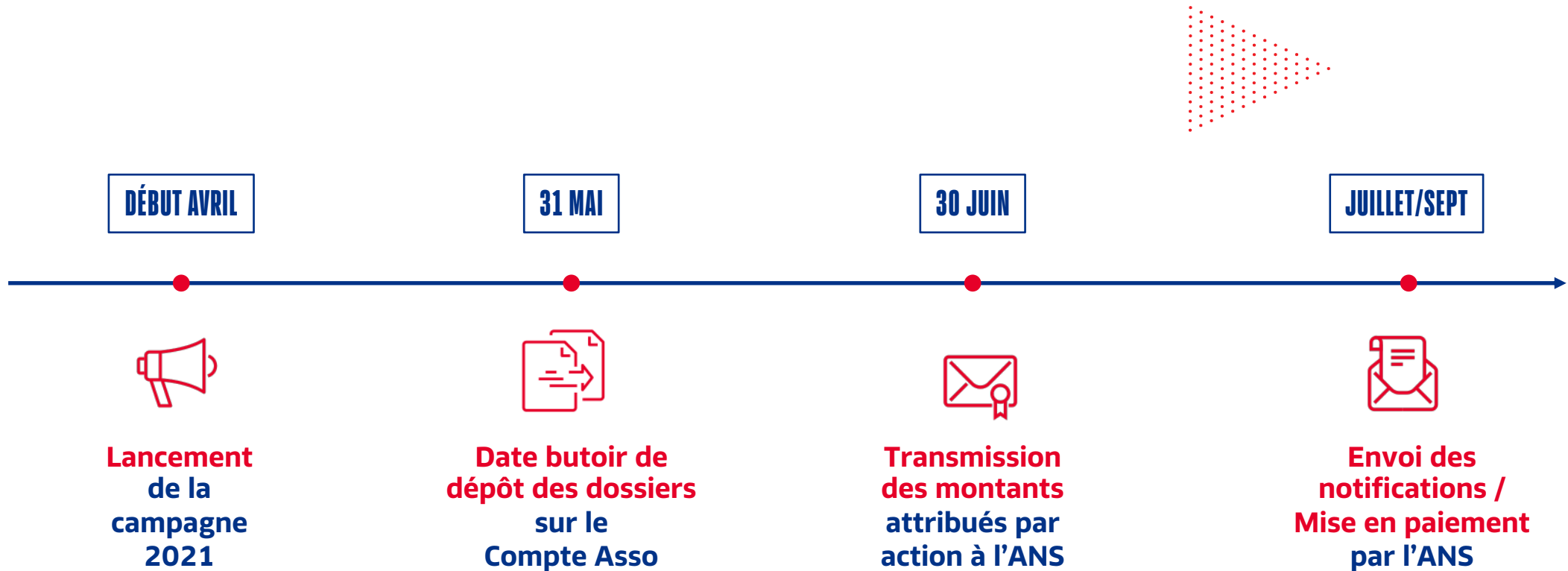
Signature

L'association ne doit pas oublier de faire signer le compte-rendu par son représentant légal.

05

Calendrier

Calendrier 2021



06

Annexes

Annexes

- ▶ Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Créer son compte :
<https://webfile.fff.fr/wl/?id=k2QXhV9s87bZh1JPhDH1wZbrK0HEosZB>
- ▶ Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Compléter la partie administrative :
<https://webfile.fff.fr/wl/?id=nHR96wyiWMQDdCSoeth18uOEUn5cY2Gf>
- ▶ Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Faire une demande PSF :
<https://webfile.fff.fr/wl/?id=uSh38MM8lit44EEK4VC44ULMB60wAIKg>
- ▶ Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Compte-rendu financier 2020 :
<https://webfile.fff.fr/wl/?id=veD81NFrsglBcOV2latAMXCaDoow1SpT>
- ▶ Déclaration sur l'honneur de report de crédits 2020 :
<https://webfile.fff.fr/wl/?id=wB9N4u4lpsOTmuoWEiOpnsDGveMsUTib>